

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 22 septembre 2025

Délibération N° DE_2025_051

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 18/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés :

Absents et Excusés : Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché de travaux dans le cadre de la requalification et l'extension de l'école de Venterol pour la fourniture et la pose d'une clôture pour la cour de l'école des Gaillaches

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de réaliser une partie de la clôture de la cour de l'école. Il est rappelé que ces éléments n'ont pas été intégrés dans le marché initial car il était prévu initialement de conserver une haie existante. Or, il s'avère que le risque de chute d'arbre dans la cour est trop important et il convient de supprimer la haie et la remplacer par une clôture et un portail associé pour assurer l'accessibilité de la cour d'école.

Cette consultation a été lancée le 25 août 2025 pour une remise des offres fixée au 5 septembre 2025 à 12H00. Une candidature a été réceptionnée avant la date limite de remise des offres.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : ATS, localisée à Chorges pour un montant maximum de 4 100€ HT.

Les coûts unitaires des matériels et des prestations sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires transmis par le candidat.

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de réception de l'AR: 23/09/2025

004-210402343-DE_2025_051-DE

A G E D I

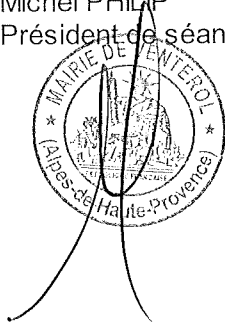
DE_2025_051

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi l'analyse de offres
- APPROUVE les clauses du marché définie ci-dessus et à passer le marché avec : ATS, 05230 CHORGES
- AUTORISE le Président de la Communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance à signer les pièces constitutives du marché avec les candidats retenus et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, conformément à la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Venterol et la CCSPVA
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de reception de l'AR: 23/09/2025

004-210402343-DE_2025_051-DE

A G E D I

DE_2025_051